

turbateurs, des doses violentes, sauf peut-être dans ces cas désespérés et exceptionnels où une inspiration subite réveille la nature prête à succomber. Pas de thérapeutique encombrée, surchargée; pas non plus de versatilité dans les prescriptions, pas de médication obscure ou inconnue dans ses effets, dans le but d'expérimenter. L'expérimentation, si utile et si légitime sur les animaux, n'est point acceptable sur l'homme; elle ne pourrait conduire qu'aux plus pénibles surprises. *Primo non nocere* est la première devise du médecin.

Que s'il s'agit maintenant d'opérations même légères, le chirurgien ne saurait trop se préoccuper des conditions d'infection ou de complications possibles; on a trop vu et l'on voit trop encore aujourd'hui les conséquences désastreuses de semblables négligences.

Agir aussi consciencieusement que s'il avait au-dessus de lui un contrôle permanent; telle nous paraît la règle de conduite des médecins. Les seules concessions qu'il puisse s'autoriser sont celles qu'excusent, que commandent le caractère, les natures diverses des catégories de malades que nous avons examinés. Il ne suffit donc même pas au devoir médical de se conformer à la règle ci-dessous énoncée; le médecin doit encore refuser de s'associer à tout compromis avec ses malades, en tolérant tacitement une médication qu'il n'aurait pas prescrite.

Après cela, que l'on vienne parler de la liberté absolue de l'exercice de la médecine, chacun étant dès lors libre de s'adresser à qui lui conviendrait! Si l'État confie un titre dûment mérité et une garantie d'instruction; si la société exige du médecin une vie d'honneur, de travail et de dévouement; si de son côté le médecin s'impose à lui-même d'autres devoirs aussi rigoureux, intellectuels ou moraux, il nous semble équitable que, jusqu'au jour où cet état de choses sera détruit, les prérogatives médicales restent attachées exclusivement au corps si éminent qui honore l'humanité.

Du jour où le vulgaire déclarera unanimement qu'il veut être trompé, la science médicale aura vécu.

#### IV. — DEVOIRS ENVERS LA SOCIÉTÉ

Depuis peu d'années, les sciences médicales se sont annexé un certain nombre d'études, d'abord restreintes, puis rapidement considérables, et capables déjà de former à leur tour de véritables sciences: ce sont l'anthropologie, la démographie, l'ethnographie. La science de l'homme, des peuples, des sociétés, longtemps livrée aux hypothèses et à la tradition, est entrée actuellement dans la seule voie féconde: celle de l'anatomie comparée et évolutive, celle des observations et des statistiques. Ces études touchent de bien près le médecin, qui, bien qu'absorbé par d'autres occupations, ne peut désormais se désintéresser de ces nouvelles conquêtes scientifiques.

C'est donc ici, comme précédemment, par son instruction générale et spéciale, sans cesse progressive, que le médecin se rend utile au milieu où il vit; et si, jusqu'à présent, nous avons fait appel surtout à cette compétence

spéciale dans les choses de la médecine pour indiquer ses devoirs envers les femmes, les vieillards, etc., nous verrons son autorité s'étendre jusqu'aux questions sociales les plus graves et les plus difficiles (questions de législation, de morale, de civilisation).

Il s'en faut de beaucoup que les nouvelles sciences qui étudient l'homme, soit isolé, soit évoluant dans divers milieux, aient résolu tous les problèmes qu'elles se sont posés et qui surgissent à chaque pas: de ceux-là nous nous abstenons de parler. Nous ne voulons, d'autre part, soulever aucune polémique religieuse, ni philosophique; nous nous bornerons à exposer, chemin faisant, les nouveaux points de vue du naturalisme moderne, d'après les travaux les plus récents. Un ouvrage comme celui-ci est une tribune accessible à toutes les opinions. L'auteur doit parfois savoir s'effacer et n'être qu'un simple historiographe.

Quels orages, quelles luttes n'a-t-il pas soulevés, ne soulèvera-t-il pas encore, ce naturalisme? Est-ce pourtant une chose si difficile à comprendre, même de la part d'une société imbue des préjugés d'un autre âge, qu'il n'y a rien dans le monde organique, normal ou anormal, qui ne relève directement des lois naturelles? Que de bienfaits, au point de vue de la morale, de la civilisation, du progrès, cette notion si élémentaire n'a-t-elle pas déjà produits! Avec quelle netteté ne montre-t-elle pas et le sens et la nécessité de ce progrès! Examinons rapidement ces points.

Partout où, dans le domaine spécial de la pathologie humaine, le médecin a porté la lumière de l'observation et a éclairé l'opinion publique, il s'est opéré d'immenses améliorations sociales et une transformation complète dans les idées et dans les mœurs. Qu'on se rappelle, en effet, les conséquences désastreuses de l'ignorance générale sur les causes et la nature de la plupart des affections mentales, des épidémies et des maladies nerveuses! L'intervention de causes surnaturelles pour expliquer ces faits, connus aujourd'hui, a malheureusement causé la mort de bien des innocents, jugés autrefois comme coupables, regardés aujourd'hui comme des malades. La naissance d'un monstre était une calamité publique et l'on mettait aussi à mort l'infortunée qui avait mis au monde un pareil produit. L'embryogénie et la tératologie (Geoffroy-Saint-Hilaire) nous ont édifié sur les raisons naturelles et le mécanisme de ces anomalies. Et la peste, la gale, la lèpre, jadis tant redoutées, n'ont-elles pas, de même que toutes les maladies contagieuses, leurs causes naturelles, assez précises aujourd'hui pour que la prophylaxie en puisse être assurée en tout temps? Et d'autres maladies infectieuses (typhus, choléra), et celles qui frappent de nombreuses populations en état de misère physiologique, la science n'en a-t-elle pas déterminé le mode de développement, et, sinon le remède, du moins la prophylaxie?

Le temps et l'étude de la nature fait justice d'une foule de préjugés et d'erreurs. La société, revenue avec ses guides à la saine raison, veut avoir, parce que c'est à la fois dans ses idées et dans ses intérêts, l'explication naturelle des dangers qui la menacent ou qu'elle court.

Naguère encore, certains hommes (Max Simon), prétendaient qu'il fallait

limiter, au nom de la morale, telles ou telles de ces informations, et, dans certains cas, s'abstenir de trop éclairer l'opinion publique : c'est ainsi que, pour ces moralistes, l'incurabilité et la gravité de la syphilis, l'ignorance des moyens abortifs étaient les meilleurs sauvegardes contre la dépravation des mœurs, contre les tentatives d'avortement. « Guibert de Prével, dit Max Simon, avait, le siècle dernier, proposé un préservatif contre la syphilis; pour ce seul fait, il fut, en 1772, expulsé de la faculté de Paris, par décision des professeurs, » et il s'associe de grand cœur à cette décision. Il est probable que ce préservatif, dont le secret n'a pu être divulgué, était d'une efficacité illusoire; mais enfin le but était louable, et de nos jours, celui qui guérirait la syphilis serait considéré comme ayant bien mérité de la science. Quant à la divulgation possible des procédés abortifs, Tardieu a parfaitement montré qu'elle ne contribuait pas à propager les crimes d'avortement: que l'avortement clandestin se compliquait de graves dangers, opéré par des mains inhabiles, et que c'était à d'autres moyens (amour maternel, répressions légales) qu'au secret des abortifs, qu'il fallait recourir pour mettre un terme relatif aux manœuvres coupables. Bornons là ces exemples.

La science et la morale ne sont pas antagonistes. Non seulement elles doivent s'accorder, mais encore il est réservé aux doctrines scientifiques, au fur et à mesure qu'elles se fondent et s'affirment, de résoudre dans un sens juste les doctrines de morale, variables, comme on sait, suivant les temps et les lieux. Rien n'est plus propre à démontrer tout cela que les nouvelles tendances de la civilisation moderne, l'histoire si récente et déjà si lumineuse du passé des hommes, les règles de certaines institutions sociales (mariage, célibat, monogamie), toutes questions où le médecin joue un rôle trop important pour que nous le passions sous silence.

Il y a plus de quarante ans, on était, jusqu'à un certain point, autorisé à dire, comme Max Simon, que « les hommes sont aptes à vivre en société parce qu'ils ont reçu de la nature des aptitudes inégales ». On ne connaissait, en effet, ni l'âge probable de l'humanité, ni son origine naturelle, ni son rôle, son rang, son but dans la nature, ni les conditions de ses transformations; ou du moins ces notions étaient loin de présenter le degré de certitude qu'elles offrent aujourd'hui. L'homme était regardé comme une entité organique, distincte de tout le reste, possédant, sans qu'on sût pourquoi, des qualités physiques et intellectuelles différentes : pour une société donnée, on ignorait les lois de sa force, de sa prospérité et de sa déchéance; pour les familles, on ignorait aussi le secret de leur évolution. En dehors de quelques lois d'hygiène, vieilles comme le monde, les vues sur la perfection organique allaient à peine au delà de l'individu; elles n'embrassaient pas les générations dans leur ensemble, les descendance plus ou moins éloignées; les esprits scientifiques, sauf deux ou trois exceptions, se refusaient à croire à tant d'influence de la part du temps, du milieu et de l'hérédité, pour l'adaptation de tous les organismes vivants : encore aujourd'hui les convictions ne sont point universelles sous ce rapport.

La nature avait, disait-on, donné à l'homme des aptitudes inégales. L'homme

ne pouvait évidemment pas rétablir l'égalité, encore moins intervertir l'ordre voulu; la société devait donc s'organiser avec des êtres aussi différents; bien plus, comme partout et toujours, l'homme s'est organisé en société, on pouvait conclure que les inégalités humaines n'avaient été réparties ainsi qu'en vue de l'organisation de cette société!

Pendant longtemps, le raisonnement fut bon et fleurit en bonne philosophie; malheureusement des milliers de documents empruntés aux sciences naturelles et créés de toutes pièces par l'ethnographie, la démographie, ont fait justice de ces spéculations, et y ont substitué, peut-être définitivement déjà, les doctrines suivantes.

Quelle qu'ait été l'origine de l'homme, la nature ne l'a pas fait d'emblée, sans transition, dans l'état où il se trouve aujourd'hui, où il se trouve même depuis les temps historiques. La somme de ses caractères physiques, intellectuels et moraux, résulte de l'action lente des milieux et de l'accumulation incessante et fatale des caractères acquis par une longue suite de générations, et légués (hérédité, atavisme) presque totalement à un descendant qui en ajoute d'autres. A un certain moment, à celui où un instinct supérieur, où la supériorité des facultés intellectuelles a averti l'homme que l'effort commun, l'état de société était de beaucoup le meilleur pour lutter contre les forces actives ou passives de la nature, l'agglomération s'est faite, çà et là, sur la surface du globe, dans des conditions diverses d'abord, et modifiées depuis à l'infini, par des influences intrinsèques ou extérieures, en tous temps et en tous lieux.

Voilà, exposées trop sommairement, les causes des différences individuelles et collectives. Accessoirement sans doute pour une société quelconque, mais au-dessous de ces grandes causes physiologiques, viennent les grandes vicissitudes politiques, spéciales à chacune des sociétés modernes; mais ces vicissitudes sont du domaine de l'histoire, et combien sont courts les temps historiques, par rapport aux immenses durées qui les ont précédés! Et puis n'y a-t-il pas aussi des sociétés assez primitives pour n'avoir pas d'histoire?

De ces explications, presque démontrées à l'heure qu'il est, mais à coup sûr plus satisfaisantes que toute autre, résultent et l'intelligence des évolutions sociales, et la solution presque facile des problèmes qui touchent à l'existence, aux progrès *durables* d'un peuple. On comprend pourquoi et comment telle ou telle nation l'a emporté sur les autres pendant un temps, comment et pourquoi elle a sombré plus tard, terrassée à son tour par une société voisine.

Pour sortir de ces généralités et nous restreindre au temps présent, voyons maintenant ce qui, dans notre société moderne, peut servir au médecin de notion directrice dans les devoirs de cet ordre qui lui sont imposés envers la société.

Être composé d'individus forts et vigoureux, s'améliorer et s'épurer sans cesse, telle est la marche invincible qu'imposent les lois naturelles à la stabilité d'un groupe humain quelconque. Le groupe s'arrête ou rétrograde, le groupe voisin le domine et marche en avant : de là les immenses conséquences que chacun peut concevoir. Il faut donc qu'un peuple soit fécond,

fécond en proportion de ses richesses, de son activité, de son degré de civilisation, et qu'il vive en vue d'augmenter la quantité de ses œuvres. Là est la clef de toutes les civilisations, dont aucun peuple ne nous donne pourtant un exemple parfait, longtemps continué. Il faut qu'une société place sa richesse et sa puissance dans ses enfants, en les produisant et en les élevant les plus nombreux et les plus beaux possible. Nous soulevons ainsi la question des mariages, et il est bon d'y insister un peu.

Il est bien curieux, surtout pour ceux qui ne sont pas habitués à ses sortes d'observations, de voir quelle harmonie naturelle existe entre nos fonctions et le but de la nature, entre nos besoins nouveaux, nos fonctions nouvelles et les fins plus compliquées, mais toujours les mêmes, que la nature n'abdique jamais. Primitive ou compliquée, à besoins simples ou multiples, une société assure toujours son maximum de fécondité, non par des calculs ou par des fraudes, mais en obéissant simplement au besoin de se reproduire, et en choisissant pour cela le plus simple des moyens : l'union durable, mais non indissoluble, de deux individus de sexe différent. Là se trouve uniquement et tout entier le mariage naturel, en quelque sorte obligatoire, et condamnant en conséquence le célibat ; la polygamie, cause de dépopulation ; l'indissolubilité absolue du mariage, cause possible de stérilité.

J'ai déjà indiqué les meilleures conditions du mariage : santé excellente de part et d'autre, sentiment profond et amour des devoirs paternels et maternels, unions jeunes. Mais il reste encore une grosse question à examiner : celle de la consanguinité. Est-ce une condition nuisible, indifférente, favorable à la fécondité ?

On sait toutes les discussions, scientifiques et autres, qu'a suscitées cette question, et nous nous garderons bien de les rappeler ici. S'il règne encore maintenant entre les médecins un certain désaccord, il ne tardera pas à disparaître, si l'on veut bien voir, ici, comme ailleurs du reste, que la réponse ne peut être univoque. Eu égard aux transmissions héréditaires, en effet, il est aisé de prévoir, sortant de deux consanguins d'un sang riche et généreux, une lignée également vigoureuse et excellente ; mais, au contraire, des rejetons plus ou moins affaiblis, et s'arrêtant même dans leur développement, s'ils sont produits par des consanguins entachés dans leur famille de quelque vice héréditaire, même latent. En résumé, la consanguinité, lorsque le sang est pur, n'est pas un obstacle : ce n'est, toutes choses égales d'ailleurs, jamais une qualité. Mais, en réalité, les mariages de cette sorte ne sont-ils pas l'exception ? Le fait que les enfants ont besoin, longtemps encore après leur naissance, des soins collectifs de leurs parents, explique que tout autre état de ces parents où des enfants, même sains, peuvent être engendrés, est de beaucoup inférieur, dans une société bien instituée, au mariage normal. La statistique démontre, en effet, que le célibataire vit en moyenne moins longtemps que l'homme marié, et que, s'il est parfois aussi fécond, il n'assure pas à ses enfants une aussi grande somme de force, une aussi grande vitalité ; car, la caractéristique de ce genre de vie anormale, c'est l'irrégularité en tout, c'est la discontinuité. Quand à la polygamie, la démographie nous enseigne qu'elle

conduit à la stérilité relative, puis absolue, et qu'elle dépeuple rapidement un État. Il est donc inutile d'insister sur des institutions aussi anormales et aussi étrangères à nos mœurs.

Au point de vue qui nous occupe, il faut et il suffit que les conditions du développement des enfants soient surveillées pendant de longues années : de là le concours nécessaire des parents et l'incompatibilité du divorce avec ces devoirs imprescriptifs. Par contre, l'idée du divorce s'impose, en cas de stérilité : mais toutes les législations n'admettent pas sa légitimité. Dans ce débat surtout, dont l'issue future n'est pas douteuse, s'agitent un grand nombre de considérations extra-médicales, dont nous n'avons que faire : il nous a suffi de rappeler pour ceci encore la loi naturelle.

Aussi longtemps qu'une société se conforme à ces lois générales, en vivant autant pour l'espèce que pour l'individu, elle possède les vrais secrets de sa régénération ; elle est marquée pour une longue durée : mais encore faut-il que le but ne soit pas dépassé, et qu'elle ne soit pas atteinte de pléthore, c'est-à-dire d'une augmentation du chiffre des individus disproportionnée avec l'accroissement de ses ressources. De tous temps, la fatalité, force aveugle et éternelle, a mis en œuvre, d'une manière détournée, des moyens plus ou moins violents pour rétablir l'équilibre ; de tous temps, les grands chocs des nations se ruant les unes sur les autres, les immenses carnages de la guerre, les famines, les épidémies, ont été considérés comme des saignées rapides, inexorables, faites à une population trop nombreuse. Plus tard, des philanthropes ont essayé d'inscrire dans la morale publique ou privée des remèdes à la multiplication excessive : il fallait retarder prudemment l'âge des mariages, préconiser le célibat, en professant l'exemple des prêtres et des religieux, n'autoriser le mariage qu'entre riches, ou plutôt entre ceux qui possédaient de quoi nourrir des enfants, obliger les autres à la contrainte morale ! Dans l'esprit de quelques-uns, l'excès de la population se liait à l'extension de la misère, dont elle était la cause ; pour ceux-là, donc, il fallait déjà détruire l'effet, combattre, éteindre le paupérisme, et cela, en supprimant progressivement les hospices, les maisons de secours de toutes sortes, véritables « primes offertes à la mendicité et à l'indigence » (Malthus) ! Nous n'insisterons pas : ce ne sont point là des remèdes. Quels sont-ils donc ?

Ces remèdes, le bon sens, l'instinct des hommes les avaient déjà trouvés et appliqués, longtemps avant qu'ils le fussent d'une manière réglée et utile par les législations : ce sont l'émigration, la colonisation. Nous ne savons si le terrible fléau de la guerre s'éteindra jamais ; mais, à coup sûr, l'installation pacifique et féconde du trop plein social, dans un pays fertilisable et peu habité, tend le mieux possible à écarter les conflits de voisins faméliques, à détruire l'indigence, à décupler les ressources. Dans ces grands mouvements de translation d'êtres humains, qui aujourd'hui croissent sans cesse, la tâche du médecin est d'éclairer son pays sur les conditions générales ou particulières de l'acclimatement. Étudier la salubrité du nouveau climat, indiquer les améliorations du sol à coloniser, conseiller l'émigration lente, disséminée, pour une adaptation progressive ; surveiller et régler les changements des

habitudes physiologiques; tels sont pour le médecin les points à résoudre et à faire connaître. Le reste regarde l'État et nous n'avons point à nous en occuper.

Il existe des limites, même très étroites, à l'acclimatement, mais, avant tout, le succès exige de la lenteur, du temps; c'est du reste la nature qui le veut ainsi et qui nous l'enseigne. Ce n'est encore souvent que grâce au droit du plus fort qu'un groupe humain vient ainsi s'emparer d'un territoire étranger et y proliférer: des races autochtones disparaissent même, ou au moins sont englouties par le flot migrateur; la nature, hélas! a voulu encore toujours et partout la destruction du faible par le fort, des races inférieures par les races supérieures. N'est-ce point là la lutte pour l'existence? Mais en revanche n'a-t-elle point perdu dans notre siècle ce caractère d'atrocité qui la distinguait autrefois?

Nous en avons fini avec ces grandes questions d'évolution sociale, où le médecin joue un rôle si prépondérant et si décisif. Mais, en outre, comme le législateur a besoin de ses lumières, en tout ce qui touche à la vie physique d'un pays, il nous reste à examiner ce que doit le médecin à la justice, aux magistrats qui demandent eux aussi des solutions scientifiques en maintes circonstances.

Il est inutile d'examiner longuement ici les différents cas qui appellent le médecin légiste: état mental à l'occasion d'un crime, d'un acte public, attentats aux mœurs, empoisonnements, examen cadavérique de suicidés ou de morts par homicide, avortements, etc., tels sont les principaux sujets de rapports proposés par les magistrats. Mais ce qui importe avant tout pour le médecin expert, c'est de multiplier les investigations, d'exiger toutes les ressources nécessaires et de préciser les résultats. Pas d'hypothèses, ou du moins signaler ce qui est hypothèse; pas ou plus de théories, mais des faits et des démonstrations; surtout jamais d'excursions dans le domaine réservé aux juges, celui de l'accusation elle-même. C'est par cette discrétion d'intervention dans les choses de la justice, en même temps que par ses explications de plus en plus exactes, que le médecin a conquis une si haute place devant les tribunaux. L'avenir lui en réserve encore une plus belle, lorsque, la physiologie cérébrale étant établie enfin sur de solides bases, la pathologie mentale équivaldra en précision à tout autre ordre de maladies, et imposera ses lois nouvelles aux magistrats philosophes et théoriciens, réduits désormais au silence de leur opinion sur l'âme humaine et ses facultés.

#### V. — DES DROITS DES MÉDECINS

Si, comme nous l'avons vu précédemment, on exige du médecin le travail assidu et l'étude sans relâche, la science n'est guère rémunératrice; si l'on exige encore le dévouement envers les malades, souvent pauvres, il ne convient guère d'en exiger de la reconnaissance, de réclamer d'eux des honoraires; si, enfin, le corps médical informe constamment la société des conditions de sa sécurité sanitaire, ces conseils collectifs sont d'une estimation

pécuniaire assez difficile et assez insaisissable. Il en résulte que le médecin (qui veut, en outre, conserver sa liberté vis-à-vis de l'État en ne lui demandant aucun traitement) risque de consacrer ses veilles, sa science et ses fatigues à l'exercice d'une profession incapable d'assurer sa vie et celle de sa famille. On veut qu'il soit savant pour qu'il puisse être utile, on veut qu'il soit désintéressé, charitable; on veut qu'il veille au salut commun, et puis, lorsqu'il s'agit de le mettre à l'abri du besoin, et à plus forte raison de le récompenser généreusement, la société, l'individu ne se sentent plus engagés: ces services leur étaient dus! La loi même raye, dans quelques cas, les médecins du nombre des privilégiés par legs testamentaire, sous prétexte de captation, et du péril possible! Qui ne voit qu'en tout ceci le médecin est la première dupe, et que, s'il ne revendiquait pas pour lui-même et le corps médical des droits généraux ou particuliers, nul autre ne lui rendrait justice?

A chacun des devoirs qui lui incombent doivent correspondre autant de droits. En d'autres termes, une société, assez civilisée pour demander à ses médecins tant d'obligations variées, doit pouvoir payer, sous ses formes multiples, ses exigences à ses bienfaiteurs. Il est sans doute fort agréable à cette société de se sentir à la tête de tout progrès et de bénéficier de toutes manières des avantages que ce progrès assure, mais cela ne peut être ainsi qu'à la condition de faire les plus grands sacrifices. Il faut que la société se persuade que, même à ce prix, elle doit s'estimer heureuse d'obtenir et de conserver un rang intellectuel si fort et si florissant.

Le temps de la médecine sentimentale est passé: ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des centres d'instruction nombreux et bien munis, et des ressources budgétaires suffisantes. Voyons un peu comment ces dispositions doivent être prises.

Tout d'abord se pose ici, pour l'instruction des futurs médecins, la question de centralisation scientifique. Ce point nous semble absolument éclairci, bien qu'il y ait encore à cet égard des dissentiments. La centralisation complète, aussi riche et aussi supérieure qu'on voudra, ne suffit pas à tous les besoins. Si elle a l'avantage d'attirer et de fixer dans son orbite les intelligences d'élite par la sélection des concours, elle a le tort d'amoindrir, d'annihiler d'autres capacités, peut-être moins brillantes, quelquefois mal favorisées, et de paralyser des forces précieuses et par le nombre et par la valeur. Libre aux différents centres d'être inégaux en valeur, libre à eux de susciter des querelles d'amour-propre; mais le résultat certain d'un pareil état de choses est la stimulation, le travail et, conséquemment, les progrès rapides et perfectionnés par la critique. Le pays doit donc avoir pour objectif de fournir à ses Facultés tout ce que les maîtres et les élèves réclament comme nécessaire (laboratoires, amphithéâtres, bibliothèques, collections). Qu'à défaut d'enthousiasme pour la science, son intérêt bien compris le pousse à ces sacrifices.

Voilà le savoir impérieux, impérieux d'ailleurs aussi bien pour tout ce qui touche à l'instruction générale qu'aux choses spéciales de la médecine. On pourrait peut-être ajouter à cela certaines libéralités bien méritées: dons en